

# Note Sur les prévisions budgétaires affinées 2015

---

## 1. Contexte

L'exercice 2014 s'est clos par un déficit d'exploitation de 2 800 000€.

Les facteurs de déficit sont les suivants :

1. Absence de compensation de GVT sur cet exercice : 1 200 000€
2. Compensation incomplète de la hausse du CAS pension liée aux titularisations Sauvadet : 600 000€
3. Hausse des ARE de plus de 400 000€.
4. Prélèvement sur réserve REFLEEX de 600 000€ qui n'a pu être comptabilisé comme « équipement / investissement »)...

Les deux derniers points sont conjoncturels :

D'une part l'établissement est passé aux Assedic au premier Janvier.

D'autre part la dépense d'investissement concernant la résidence Reeflex est évidemment ponctuelle.

On peut donc considérer que la part la plus préoccupante du déficit se situe au niveau de la non compensation, par l'Etat, de l'évolution spontanée (hors politique d'établissement) de la masse salariale. Sur ce plan, on peut analyser ce déficit comme le fruit d'un non-respect de la part de l'Etat de ses engagements pris lors du passage au RCE d'accompagner les établissements à hauteur de l'évolution de la masse salariale non liée à leurs politiques d'établissement.

Les dotations 2015 ont été connues tardivement, en mai. Elles font apparaitre deux éléments contradictoires :

1. une meilleure prise en compte du GVT dans la dotation masse salariale (plus importante que celle budgétée dans la lettre de cadrage. Budgétés 580 000€ notifiés 994 318€)
2. Un doublement de la réserve de précaution qui se monte à 1 100 000 €

Le tableau suivant établit une comparaison entre la notification définitive de 2014 et celle de mai 2015 et aussi une comparaison avec l'ouverture au budget primitif

11/05/2015	notification définitive 2014	notification 2015	ouverture au BP 2015
<b>masse salariale</b>			
masse salariale transférée	148 784 439	149 838 878	
masse salariale transférée actualisation nov 2014	100 302		
création emplois 2013	279000	572 000	
création emplois 2013 en année pleine 2014	293000		
cas protocole de déprécarisation 2013	16918		
cas prot dépréc notif en 2013 année pleine 2014	337 007		
cas protocole de déprécarisation 2014	87 976		
revalorisation indemnitaire B et C	51 150		
emplois 2014	379 200	708 000	
emplois 2015		362 112	
Autres		1 573 929	
<b>Total masse salariale transférée</b>	<b>150 328 992</b>	<b>153 054 919</b>	
<b>majorations indemnitaire</b>	<b>461 086</b>		
<b>total masse salariale titre 2</b>	<b>150 790 078</b>	<b>153 054 919</b>	<b>152 572 076</b>
<b>ex titre 3</b>	<b>13 855 389</b>	<b>13 855 389</b>	<b>13 855 389</b>
<b>contrats doctoraux</b>	<b>5 212 332</b>	<b>5 257 541</b>	<b>5 200 000</b>
<b>Fonctionnement</b>			
crédits de fonctionnement	19 767 037	17 075 200	
contribution au redressement des fonds publics	-878 204		
<b>total dotation de fonctionnement</b>	<b>18 888 833</b>		
<b>Compensation boursiere</b>	<b>0</b>	<b>1 868 993</b>	
<b>licence Elsevier</b>	<b>-601 954</b>	<b>-601 954</b>	
<b>licence elsevier remboursement</b>		<b>271 714</b>	
prestations sociales	63 900	63 900	
<b>Total fonctionnement</b>	<b>18 350 779</b>	<b>18 677 853</b>	
<b>reserve de précaution</b>	<b>-565 642</b>	<b>-1 173 277</b>	
	<b>17 785 137</b>	<b>17 504 576</b>	<b>17 785 137</b>
<b>Contrat 2010</b>	<b>1 250 000</b>	<b>1 250 000</b>	<b>1 250 000</b>
<b>crédits investissement</b>			
accessibilité	200000		
sécurité	550000	0	
<b>Total investissement</b>	<b>750000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total dotation hors allocations spécifiques</b>	<b>189 642 936</b>	<b>190 922 425</b>	<b>190 662 602</b>

Il est enfin à noter un tassement prévisible des recettes de formation continue (estimée à 350 000€) suite notamment à l'évolution de la délégation de service publique.

On peut considérer que le plan d'économie nécessaire se monte globalement à 2 500 000€

C'est à l'aune de ces éléments que la réflexion sur l'exercice 2015 peut être réactualisée.

## 2. Prévision en matière de masse salariale

Plusieurs mesures immédiates ont été prises pour réduire la hausse spontanée de la masse salariale sur 2015. Ces mesures, prises en Avril, ne peuvent que concerner les moyens temporaires sur supports vacants. Elles entrent en ligne et en cohérence avec la politique prudente de publication de postes en 2015 qui se poursuivra en 2016.

L'établissement a notamment :

- 1- Fait évoluer le dispositif professeur invité de manière à réduire de 80% son incidence sur la masse salariale (de 600 000 à 100 000€) soit un gain de 500 000€
- 2- Réduit la campagne d'attribution des avenants doctoraux d'enseignement : gain de 100 000€
- 3- Supprimé, sauf exception, l'attribution d'ATER sur support vacant (4 postes attribués sur un total de 25 postes vacants) soit un gain de 800 000€

Le tableau suivant a été établi à partir des prévisions de dépenses calculées par les services de l'université.

Cette prévision tient compte des décisions déjà prises en matière d'économie sur la masse salariale<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Elle ne tient pas comptes des dépenses sur contrats de recherche et du SAIC ou des SIE qui doivent obligatoirement s'autofinancer. Il ne tient pas compte non plus des dépenses de personnel sur ressources propres qui ont été inscrites au budget.

Les dépenses d'HC sont basées en ce qui concerne la FI sur la dotation votée au budget, la décision étant que tout dépassement doit être financé par les ressources propres des composantes.

Pour la FC et la FA, les sommes retenues sont celles inscrites dans le budget des composantes concernées.

DEPENSES		RECETTES	
<b>Masse salariale</b>			
Masse salariale titre 2 hors pôle emploi et ARE	152 875 290	Dotation Titre 2	153 054 919
Contractuels	4 734 701	Dotation Titre 3	13 855 390
Doctorants P1	5 898 300	ressources propres HC FI	2 095 068
ASSEDIC	896 500	ressources propres HC FA	1 033 478
ARE	1 046 000	ressources propres HC FC	1 916 451
PEDR	1 286 000	Doctorants	5 257 541
PCA administratives et recherche	469 000	mise à disposition et délégations	350 000
ATER	1 676 799	CNU	67 000
lecteurs	73 320	IUF	154 500
suppléances	239 221	refacturation personnel DUSVA	165 873
ANT compensation BIATSS	1 439 467	concours	10 000
jury ITRF	11 000		
Autres et transport	116 708		
HC FI	4 896 704		
HC FC	1 916 451		
HC FA	1 033 478		
	178 608 939		177 960 220
			-648 719

Deux mesures effectives courants juin devraient permettre de lisser le différentiel :

- 1- On prévoit une réduction de 15% des heures complémentaires sur budget université dès la rentrée 2015. Cet objectif prendra notamment appui sur la politique résolue de soutenabilité de l'offre de formation (décision du CAC et du CA du 29 mai 2015 relatif à la soutenabilité de l'offre de formation) – gain prévisible de 400 000€
- 2- une politique prudente de renouvellement des contrats biatss sur supports vacants – gain espérée de 400 000€ - doit permettre de tenir l'enveloppe masse salariale.

Toutefois des mesures sont prises en matière de fonctionnement pour s'assurer de l'équilibre global sur la base des prévisions actuelles.

### 3. Le fonctionnement

En matière de fonctionnement la situation est la suivante (Il s'agit là encore du budget de l'établissement en dehors des ressources propres des composantes.)

DEPENSES		RECETTES	
<b>Fonctionnement</b>			
Dépenses inscrites au budget primitif	24 948 724	Dotation fonctionnement	17 504 576
		contrat quadriennal	1 250 000
		TVA	1 000 000
		Droits inscription	1 600 000
Dépenses non prévues au BP jusqu'à 26/05/		ressources propres établissement	971 006
		ressources propres recherche	1 158 000
		ressources de transfert	2 269 424
Audit UGAP	9 714		
université valenciennes ( cartes multi)	12 372		
ADESOFTE logiciel gestion	32 220		
SUNRISE	65 000		
élimination des bouteilles de gaz	70 000		
cofinancement de thèses	80 195		
	25 218 225		25 753 006
			534 781

Il est à noter que le léger excédent qui semble se dégager permet d'absorber une partie de l'éventuel déficit de la masse salariale

DEPENSES		RECETTES	
<b>masse salariale</b>	178 608 939	masse salariale	177 960 220
<b>Fonctionnement</b>	25 218 225	fonctionnement	25 753 006
	203 827 164		203 713 226
			-113 938

Pour assurer un équilibre global (en dehors des mesures additionnelles prises sur la masse salariale et dont l'impact est incertain à ce jour) il est proposé de procéder à un gel des crédits de fonctionnement sur la base des assiettes « hors masse salariale »

La réserve de précaution est en hausse de 2.5% (elle s'établit à 5.89% des crédits de fonctionnement).

Il est proposé de répercuter cette hausse de la réserve par un gel homogène avec un plafonnement à 10 000€:

intitule	dotation BP 2015	reserve de précaution avec plafonnement 2,50%
SES	130 000,00	3 250,00
mathématiques	90 500,00	2 262,50
IREM	16 000,00	400,00
IEEA	215 000,00	5 375,00
Physique	97 000,00	2 425,00
Chimie	120 000,00	3 000,00
Biologie	224 000,00	5 600,00
Sciences terre	52 500,00	1 312,50
Wimereux	68 000,00	1 700,00
Géographie	52 550,00	1 313,75
SEFA	53 000,00	1 325,00
Polytech	328 000,00	8 200,00
IAE	80 000,00	2 000,00
IUT	1 309 991,00	10 000,00
SUAPS	75 000,00	1 875,00
SCAS	330 000,00	
BU	1 518 143,00	10 000,00
formation	1 243 500,00	10 000,00
dotation labo	2 480 000,00	62 000,00
centre internation	90 000,00	2 250,00
Vie étudiante	271 170,00	
Culture	64 188,00	1 604,70
TIC	529 910,00	9 935,81
communication	93 800,00	2 345,00
université de lille	20 000,00	500,00
FC personnels	273 000,00	6 825,00
hygiene secu	17 600,00	
	9 842 852,00	155 499,26